



N°4584
Entrée le 05.08.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 06.08.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 5 août 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à *Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics* **concernant les projets d'infrastructure prévus au niveau de la Place de l'Étoile dans le cadre de l'extension du tramway sur la Route d'Arlon.**

Le 15 juillet 2026, la Chambre des Députés a autorisé le financement de l'extension de la ligne de tramway entre la place de l'Étoile et le futur pôle d'échange « CHL ».

Le dossier du projet prévoit, au niveau de la place de l'Étoile, la réalisation d'une gare routière souterraine ainsi que d'une tranchée couverte permettant de dévier la route d'Arlon vers le côté sud de la place. Ces deux ouvrages doivent être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Administration des ponts et chaussées afin que la réalisation du tramway puisse avancer indépendamment du projet immobilier privé prévu sur le site. La mise à disposition de l'assise du tramway au-dessus de la gare routière souterraine est annoncée pour janvier 2031, afin de permettre la mise en service commerciale de l'extension au début de l'année 2033.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **À quel stade se trouvent actuellement les études relatives à la tranchée couverte de déviation de la route d'Arlon au niveau de la place de l'Étoile ? Quand les travaux devraient-ils commencer et quel calendrier est prévu pour leur réalisation ?**
2. **À quel stade se trouve actuellement le projet de gare routière souterraine ? Quand les travaux devraient-ils débuter et selon quel calendrier l'assise nécessaire à la réalisation de la plateforme du tramway sera-t-elle mise à disposition de Luxtram ?**
3. **Madame la Ministre peut-elle confirmer que les travaux relevant de l'Administration des ponts et chaussées pourront être réalisés dans les délais nécessaires afin de permettre la mise en service du tramway au début de l'année 2033 ? Quels sont, à ce stade, les principaux risques susceptibles d'affecter ce calendrier ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Meris SEHOVIC
Député